

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 30 à La Palud sur verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	9 + 6	15
Total des voix : 20		

Etaient présents :

5 représentants des communes (1 voix chacun) : Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Bernard CLAP, Trigance ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Raymonde CARLETTI : La Martre ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon.

1 représentant du Conseil département des Alpes de Haute Provence (2 voix) : Claude BONDIL

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) : Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : Jean-Charles BORGHINI

Date de convocation
18/05/2022

Délibération
n°22_05_B5_10

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : Magali STURMA CHAUVEAU, Rougon à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Jacques ESPITALIER ; Jean-Pierre BAGARRE, (Aiguines) à Raymonde CARLETTI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Bernard CLAP ; Philippe MARANGES (Castellane) à Jean-Marie PAUTRAT

Porteurs de 3 voix : Sophie VAGINAY-RICOURT (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Jean-Charles BORGHINI.

Avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire d'usage agricole de la Ferme caprine

Le Conservatoire du littoral est aujourd'hui propriétaire de 240 ha sur le site appelé Domaine de Valx-Félines, à Moustiers-Sainte-Marie. Par convention, la gestion de ce site est confiée au Parc naturel régional du Verdon, chargé d'en assurer l'entretien, le gardiennage et le suivi (art. L.322-9. du code de l'environnement). Le plan de gestion du domaine acte la volonté de maintenir et de développer des activités agricoles exemplaires sur le domaine.

Les élus du Parc ont affirmé leur volonté de soutenir le développement de l'agriculture sur le territoire et le Parc et le Conservatoire souhaitent maintenir des milieux ouverts sur le domaine. Une ferme caprine a été inaugurée en 2015 avec à la fois une vocation agricole (abriter une activité agricole économiquement viable, aider des éleveurs à s'installer) et pédagogique (accueil du public, éducation, sensibilisation). Cette ferme accueille donc depuis 2015 des éleveurs et leur troupeau caprin.

Le 23 Décembre 2020, suite à leur sélection, les exploitants Mme Pauline GERVAIS et M. Adrien BUKOWSKI ont signé une convention avec le Parc naturel régional du Verdon et le conservatoire du littoral pour utiliser la ferme caprine et exploiter les parcours des domaines de Valx-Félines.

En test d'activité la première année, ils ont exercé en tant qu'adhérents de la SCOP MOSAIQUE jusqu'au 1er Mars 2022. Pauline GERVAIS s'est installée en son nom propre à compter du 1er Mars et Adrien BUKOWSKI doit désormais être déclaré conjoint collaborateur.

Il est proposé de signer un deuxième avenant à la convention des exploitants pour changer le statut de Pauline GERVAIS et Adrien BUKOWSKI afin que les titres de recettes puissent être émis à l'encontre de l'Exploitant mais que tous deux puissent restés signataires de ladite convention. Cette modification prend effet à compter du 1er Mars 2022

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent le projet d'avenant ainsi présenté ;
- autorisent le Président à signer cet avenant ainsi que toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture

Le
et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures
Pour extrait conforme



Le Président
Bernard CLAP